

# Règlement Intérieur de la branches communautaire de Saint-LuCo

Communauté de Saint-LuCo.

Date de début de validité : 01/02/2026

En adhérant et/ou en faisant appelle aux services de la *Branche Communautaire de Saint-LuCo* (dit Communauté de Saint-LuCo), vous acceptez sans condition le présent règlement intérieur.

## Légendes:

La Communautaire de Saint-LuCo (en forme longue: Branche Communautaire de Saint-LuCo), est dénommée dans le règlement avec les mots (La communauté, communauté de Saint-LuCo, Branche Communautaire de Saint-LuCo).

## Sommaire:

1. Droit du citoyen du monde
2. Administration
3. Directions
4. Membres
5. Activités:
6. Prévention, discipline et sanctions.
7. Factions Autonomes

## 1 - Droits du citoyen du monde - Les membres de la Communauté de Saint-LuCo disposent de droits. Ils sont libres d'en faire appelle en n'importe quel circonstance.

1;1 - Le droit d'avoir un toit sur la tête et des murs pour isoler la maison.

1;2 - Le droit d'avoir un travail et/ou une activité qui leur permet de subvenir eux-mêmes à leurs besoins.

1.3 - Le droit de passer devant la **Haute Cour de Saint-LuCo** pour toutes raisons légitimes qu'ils soient..

## **2 - Administration - Les membres de l'administration s'engagent à garantir le même services à tous les membres.**

2.1 - L'administration de la Communauté de Saint-LuCo à pour objectif et devoir de garantir la continuité de l'administration de la Communauté.

2.2 - Les factions de la Communauté doivent disposer d'un sous-conseil d'administration.

2.3 - Le sous-conseil d'administration doit transmettre à la Haute-Cour de Saint-LuCo tous dossiers qui sortent de sa juridiction.

## **3 - Directions**

3.1 - La direction à pour objectif de rendre exécutif la gestion et la mise en place des plans et projets de la Communauté de Saint-LuCo.

## **4 - Membres - Tous individus reconnus comme membres de la Communauté de Saint-LuCo -par la Haute Cour- est inconditionnellement éligible au Règlement Intérieur de la Branche communautaire.**

4.1 - Représentant la communauté et son mode de vie. Force vive de la communauté. Le règlement et sa seconde lois dans les juridiction extérieure à la Communauté de Saint-LuCo.

4.2 - Tous individus et entités, sans limitation, qui entrent en contact avec un membre de la Communauté de Saint-LuCo devient éligible à la Haute-Cour de Saint-LuCo.

## **5 - Activités - Toutes activités réalisées par les membres de la Communauté de Saint-LuCo (branche communautaire de Saint-luCo), doit être en accord avec le présent règlement.**

5.1 - Tout accord -Même extérieur à la Communauté- vous engage et doit être tenu.

5.2 - L'activité professionnelle ne doit pas être réalisée contre les intérêts de la Communauté.

5.3 -

## **6 - Prévention, discipline et sanctions. - Enfreindre le règlement peut entraîner selon la situation de la prévention, conseil de discipline et/ou sanctions.**

6.1 - Seul la Haute-Cour (et donc ses affiliation peuvent organiser un conseil de discipline et prononcer une ou des sanctions.

6.2 - Seul le conseil de la Communauté peut initier des préventions en dehors de la Haute-Cour.

6.3 - Les Haute-Cour affilié aux Factions et Factions Autonomes ne peuvent statuer que si un ou des membres direct de la dîtes faction/faction autonomes et directement concerné.

6.4 - Le traitement des recours institutionnels n'est possible que par la Haute-Cour de Saint-LuCo.

## **7 - Factions Autonomes - Des factions Autonomes peuvent être affilié à la Branche Communautaire de Saint-LuCo.**

7.1 - Toutes Factions Autonomes de la Branche Communautaire de Saint-LuCo, doit disposer de sont propres sous-conseil d'administration dans le cadre de l'article 2 du règlement.

7.2 - Toutes les Factions Autonomes de la Branche Communautaire de Saint-LuCo doivent disposer d'une délégation officielle qui représente leurs factions.

7.3 - Toutes les Factions Autonomes doivent respecter le règlement intérieur. Sauf accord officiel contradictoire.

7.4 - Toutes les Factions Autonomes sont inconditionnellement éligible au Règlement Intérieur et à la Haute-Cour de Saint-LuCo.